



Nationale Boots- und Wassersport-Show
Salon national du nautisme et des sports nautiques
Berne, 10 – 14 février 2021

CONDITIONS DE PARTICIPATION

SuisseNautic 2021

Version 07.2020

Contact

BERNEXPO AG
Mingerstrasse 6
Postfach
CH-3000 Bern 22

Tél. +41 31 340 11 11
Fax +41 31 340 11 10

<http://www.suisseautic.ch>
suisseautic@bernexpo.ch

Contenu

1. Délais pour votre planification (sous réserve de modifications)	3
2. Heures d'ouverture (sous réserve de modifications)	4
3. Patronage	4
4. Organisation.....	4
5. Domaine d'application.....	4
6. Objectif du salon	4
7. Les exposants acceptés	4
8. Biens pouvant être exposés.....	4
9. Affiliation à l'association ASCN	5
10. Tarifs (Les prix indiqués s'entendent hors TVA.)	5
10.1 Location dans les halles (Surface de location)	5
10.2 Stand complet au prix forfaitaire.....	6
10.3 Location en plein air (Emplacement vide sur sol naturel, sans aucun aménagement).....	6
10.4 Location minimale	6
10.5 Co-exposant-supplément	7
10.6 Stand de nourriture	7
11. Désistement de l'inscription	7
11.1 Annulation par un exposant ou un co-exposant	7
11.2 Annulation en cas de report du salon suite à la pandémie de COVID-19	7
11.3 Annulation en cas d'annulation du salon suite à la pandémie de COVID-19.....	7
12. Cartes d'exposant.....	7
13. Billets d'entrée	8
13.1 Bons	8
13.2 Cartes d'invités pour visiteurs	8
14. Forfait de base de communication	8
15. Parking souterrain pour exposants	9
16. Enlèvement et recyclage des ordures.....	9
17. Livraison de marchandises	9
18. Dispositions finales	9

1. Délais pour votre planification (sous réserve de modifications)

Envoi de l'e-mail pour l'inscription en ligne	Mai 2020	à l'exposant
Délai d'inscription pour la remise pour les inscriptions anticipées	15 août 2020	BERNEXPO AG
Début de la répartition des halles pour les exposants/co-exposants	Août 2020	BERNEXPO AG
Confirmation de réception par e-mail	Après réception de l'inscription en ligne	à l'exposant
Envoi de l'e-mail avec la répartition des stands y compris le login pour les commandes du matériel publicitaire et les prestations techniques sur l'Online Service Center (OSC ¹)	Début novembre 2020	à l'exposant
Envoi de la facture d'acompte	2 semaines après l'envoi de la répartition des stands	à l'exposant
Echéance de la facture d'acompte	Selon conditions de paiement	BERNEXPO AG
Envoi du matériel publicitaire	Dès novembre 2020	à l'exposant
Dernières modifications de la liste des exposants imprimée	7 décembre 2020	BERNEXPO AG
Délai d'envoi du dossier technique (Commande via OSC)	11 janvier 2021	BERNEXPO AG
Envoi des cartes d'exposants et des cartes de parking	Dès mi-janvier 2021 (après réception du paiement)	à l'exposant
Informations détaillées sur le montage et le démontage des stands (Concept de circulation)	Dès mi-janvier 2021	à l'exposant
Montage	Selon information montage	
Manifestation	10-14 février 2021	
Démontage	Selon information démontage	
Facture finale	Mars 2021	à l'exposant
Echéance de la facture finale	Dans les 30 jours après la date de facturation	BERNEXPO AG

¹ Online Service Center (OSC) : www.osc.bernexpo.ch

2. Heures d'ouverture (sous réserve de modifications)

Heures d'ouverture officielles de la manifestation :

Mercredi-samedi	10-13 février 2021	10.00 au 18.00 heures
Dimanche	14 février 2021	10.00 au 17.00 heures

Pour les exposants : une heure avant et une heure après les heures d'ouverture officielles de la manifestation.

3. Patronage

Association suisse des constructeurs navals (ASCN)
Bündtengasse 2
4800 Zofingen

Téléphone +41 62 751 91 88
Fax +41 62 751 91 45
E-Mail info@bootbauer.ch
Internet www.bootbauer.ch

4. Organisation

BERNEXPO AG
SuisseNautic
Mingerstrasse 6
Postfach
3000 Bern 22

Téléphone +41 31 340 11 11
Fax +41 31 340 11 10
E-Mail suisseautic@bernexpo.ch
Internet www.suisseautic.ch

5. Domaine d'application

Les conditions de participations sont valables pour tous les participants de la foire « SuisseNautic 2021 » et complète « les conditions de participation générales » de la BERNEXPO AG. Également à prendre en considération sont « les ordres d'exploitations » de la BERNEXPO AG et les « informations technique par rapport aux halles ».

6. Objectif du salon

Le salon a pour but de présenter au public un concours-exposition aussi complet que possible dans les domaines des bateaux, des sports nautiques et de la navigation.

7. Les exposants acceptés

Sont acceptés en tant qu'exposants dans les groupes de produits 1-5 (selon liste de produits) : Les fabricants, constructeurs, importateurs, agents généraux, représentants officiels des fabricants et représentants régionaux de bateaux domiciliés en Suisse et enregistrés dans le registre de commerce. Les importateurs de bateaux pour l'Europe domiciliés à l'étranger à condition que le représentant officiel suisse de la marque ne participe pas en tant qu'exposant au salon et que la surface disponible ne soit pas entièrement occupée par les exposants susmentionnés. En principe, un seul exposant par marque de bateau est prévu.

Sont acceptées en tant qu'exposants dans les groupes de produits 6-15 (selon liste de produits) : Les entreprises suisses et étrangères rattachées à la branche nautique, pour autant que la surface disponible ne soit pas entièrement occupée par les exposants susmentionnés.

L'admission des exposants ainsi que le classement de l'exposant dans les catégories de prix de la location du stand, est déterminé par l'organisateur après consultation de l'ASCN. L'organisateur n'est pas obligé de justifier ses décisions.

8. Biens pouvant être exposés

Il est interdit aux exposants de présenter des articles d'occasion ou des soldes et de les étiqueter en tant que tels. Par principe, il est interdit aux exposants de faire de la publicité pour une marque, un article ou une entreprise qui ne prend pas part au salon. Les panneaux promotionnels et de réduction de grande taille ou voyants (en particulier indications sur des rabais de foire), ainsi que toute autre indication visible de réduction des prix sont interdits.

9. Affiliation à l'association ASCN

Est considérée comme membre de la fédération toute personne ayant présenté sa demande d'adhésion à la fédération au plus tard le **15 novembre 2020** et ayant été acceptée lors de la réunion suivante du comité, ou étant déjà membre au **1^{er} janvier 2020** et a payé la contribution membre jusqu'à cette date. **Si nécessaire, la différence du prix de location du stand pourra être créditée.** Les listes correspondantes sont transmises à l'organisateur par l'ASCN. L'inscription de nom en tant d'exposants doit correspondre à l'inscription de nom en tant que membre dans l'association ASCN.

10. Tarifs (Les prix indiqués s'entendent hors TVA.)

Les services suivants sont ajoutés à la location d'un stand dans chaque cas :

- Forfait communication
- Elimination d'ordures

Pour les inscriptions reçues jusqu'au 15 août 2020 une réduction de CHF 5.00/m² sera accordée (pas pour les stands complets).

10.1 Location dans les halles (Surface de location)

Membre de l'ASCN

Jusqu'à 100m²

No. d'article	Article	Prix par m ²
100300	Location de stand, stand en ligne (1 côté ouvert)	CHF 106.00
100300	Location de stand, stand d'angle (2 côtés ouverts)	CHF 111.00
100300	Location de stand, stand de tête (3 côtés ouverts)	CHF 116.00
100300	Location de stand, stand îlot (4 côtés ouverts)	CHF 121.00
100013	Deuxième et autre niveau de stand	CHF 76.00

Membre de l'ASCN

À partir de 101 m²

No. d'article	Article	Prix par m ²
100300	Location de stand, stand en ligne (1 côté ouvert)	CHF 93.00
100300	Location de stand, stand d'angle (2 côtés ouverts)	CHF 97.00
100300	Location de stand, stand de tête (3 côtés ouverts)	CHF 101.00
100300	Location de stand, stand îlot (4 côtés ouverts)	CHF 107.00
100013	Deuxième et autre niveau de stand	CHF 76.00

Non-membres

Jusqu'à 100m²

No. d'article	Article	Prix par m ²
100200	Location de stand, stand en ligne (1 côté ouvert)	CHF 126.00
100200	Location de stand, stand d'angle (2 côtés ouverts)	CHF 133.00
100200	Location de stand, stand de tête (3 côtés ouverts)	CHF 138.00
100200	Location de stand, stand îlot (4 côtés ouverts)	CHF 145.00
100012	Deuxième et autre niveau de stand	CHF 86.00

Non-membres
 À partir de 101 m²

No. d'article	Article	Prix par m ²
100200	Location de stand, stand en ligne (1 côté ouvert)	CHF 116.00
100200	Location de stand, stand d'angle (2 côtés ouverts)	CHF 121.00
100200	Location de stand, stand de tête (3 côtés ouverts)	CHF 127.00
100200	Location de stand, stand îlot (4 côtés ouverts)	CHF 133.00
100012	Deuxième et autre niveau de stand	CHF 86.00

10.2 Stand complet au prix forfaitaire

Indications détaillées selon fiche en annexe « Forfait stand complet »

Membres de l'ASCN

No. d'article	Article	Prix par m ²
101165	Stand en ligne 9m ² avec 1 côté ouvert	CHF 3'050.00
101165	Stand d'angle 9m ² mit 2 côtés ouverts	CHF 3'250.00
	m ² supplémentaire, 1 côté ouvert	CHF 265.00 / m ²
	m ² supplémentaire, 2 côtés ouverts	CHF 260.00 / m ²

Non-membres

No. d'article	Article	Prix par m ²
101160	Stand en ligne 9m ² avec 1 côté ouvert	CHF 3'150.00
101160	Stand d'angle 9m ² mit 2 côtés ouverts	CHF 3'350.00
	m ² supplémentaire, 1 côté ouvert	CHF 280.00 / m ²
	m ² supplémentaire, 2 côtés ouverts	CHF 275.00 / m ²

10.3 Location en plein air (Emplacement vide sur sol naturel, sans aucun aménagement)

Les exposants en plein air devront veiller à ce que la construction et les aménagements des stands soient assez solides pour supporter le vent. Les exposants seront rendus responsables des dommages survenus pour cause de manque de solidité.

Membres de l'ASCN

No. d'article	Article	Prix par m ²
100031	Jusqu'à 100m ²	CHF 73.00
100031	À partir de 101m ²	CHF 68.00

Non-membres

No. d'article	Article	Prix par m ²
100031	Jusqu'à 100m ²	CHF 83.00
100031	À partir de 101m ²	CHF 78.00

10.4 Location minimale

 Pour la location de stand et surface da le montant minimal sera facturé dans tous les cas, également si le prix est inférieur par rapport au m².

Article	Forfait
Location minimale	CHF 1'000.00

10.5 Co-exposant-supplément

Co-exposants, définis par les « Conditions générales de participation » en vigueur.

Avec le paiement de la taxe de co-exposant, le co-exposant se voit accorder les droits suivants :

- Enseigne d'entreprise sur le stand de l'exposant principal
- Activités de vente sur le stand de l'exposant principal
- Inscription dans la liste des exposants
- Droit de commander des bons/cartes d'invités
- Droit à du matériel publicitaire pour les exposants

No. d'article	Article	Forfait
100060	Co-exposant	CHF 1'000.00

10.6 Stand de nourriture

Pour tous les stands de nourriture une redevance sur le chiffre d'affaire de **17 % est facturée**. Le paiement en avance d'une location minimale de CHF 2'000.00 est obligatoire.

No. d'article	Article	Forfait
102010	Stand de nourriture, location minimale	CHF 2'000.00

11. Désistement de l'inscription

11.1 Annulation par un exposant ou un co-exposant

Selon les conditions de participations générales valables. Si un co-exposant annule sa participation au salon, le supplément de co-exposant reste en tous les cas dû, de même que les frais supplémentaires.

No. d'article	Article	Forfait
100075	Taxe d'annulation	CHF 1'000.00

11.2 Annulation en cas de report du salon suite à la pandémie de COVID-19

Dans le cas où le salon est reporté en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, la règle suivante remplace le point 11.1. Une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail) n'entraîne aucuns frais pour l'exposant quel que soit le délai. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède à aucune indemnisation.

11.3 Annulation en cas d'annulation du salon suite à la pandémie de COVID-19

Dans le cas où le salon est annulé en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, aucun coût d'annulation n'est facturé à l'exposant. Les paiements déjà effectués seront remboursés. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède donc à aucune indemnisation.

12. Cartes d'exposant

Chaque exposant reçoit pour chaque tranche de 5m² place louée une carte d'exposant, toutefois un minimum de 2 cartes et jusqu'à 15 au maximum. D'autres cartes ne peuvent être remises que dans une mesure limitée contre paiement dans le bureau de l'exposition ou contre facture avant le début de la foire sur commande. Les cartes sont nécessaires que pendent l'exposition et donnent droit à un nombre illimité d'entrées à l'exposition.

No. d'article	Article	Prix
150010	Cartes d'exposant supplémentaires	CHF 37.15

13. Billets d'entrée

13.1 Bons

Aux exposants nous mettons à disposition des bons à remettre à leurs clients, aux personnes intéressées, etc. Sur présentation du bon de réduction à la caisse, le visiteur bénéficie **d'un rabais de CHF 5.00** lors de l'achat d'une carte d'entrée journalière d'une valeur de CHF 15.00. Les bons de réduction ne sont valables que sur les cartes journalières d'une valeur de CHF 15.00 (adultes) ! Un seul bon de réduction peut être échangé par billet d'entrée. Le cachet de l'entreprise doit être apposé sur les bons de réduction avant d'être remis aux clients. Contrairement aux cartes d'invités, les bons de réduction sur les cartes journalières ne sont pas remis aux exposants après le salon. Il est conseillé de commander les bons de réduction à l'avance et en nombre suffisant, car seul un nombre limité de bons est à disposition une fois le délai de commande passé.

Vous trouverez les bons sur notre Online Service Center. Vous recevrez un identifiant pour la commande.

13.2 Cartes d'invités pour visiteurs

Chaque exposant peut commander individuellement le nombre de cartes d'invités nécessaire lors de l'inscription définitive. Toutes les commandes supplémentaires doivent être effectuées par écrit. Des cartes d'invités sont à disposition pour être remises aux clients. **Le visiteur peut remettre directement la carte d'invité à l'entrée. Elle ne doit pas être échangée à la caisse.** Les cartes d'invités utilisées seront facturées au propriétaire du stand après le salon. Si aucune carte d'invité n'a été utilisée, un montant forfaitaire sera facturé. Exception : aucune carte d'invité n'a été commandée. L'entreprise exposante recevra les cartes d'invités utilisées comme justificatifs. Le retrait, l'impression ainsi que l'utilisation de dix cartes d'invités sont comprises dans le prix unique de la commande. Les billets des invités ne sont valables qu'avec le cachet de l'entreprise exposante ou du co-exposant.

Le prix des cartes d'invités peut être consulté sur notre Online Service Center. Vous recevrez un identifiant pour la commande.

14. Forfait de base de communication

Liste des exposants

L'inscription de base obligatoire dans la liste des exposants est payante.

No. d'article	Article	Prix forfaitaire
610001	Inscription de base	CHF 250.00

Liste des produits

Les cinq premières inscriptions dans la liste des produits sont gratuites, à condition qu'elles soient déjà sur la liste des produits. Chaque inscription supplémentaire et nouvelle inscription dans la liste des produits (par inscription supplémentaire) sera facturée.

No. d'article	Article	Prix par inscription
606002	Liste des produits, inscription supplémentaire	CHF 100.00
606000	Liste des produits, nouvelle inscription	CHF 50.00

Liste des marques

Les cinq premières inscriptions dans la liste des produits sont gratuites, à condition qu'elles soient déjà sur la liste des produits. Chaque inscription supplémentaire et nouvelle inscription dans la liste des produits (par inscription supplémentaire) sera facturée.

No. d'article	Article	Prix par inscription
606006	Liste des marques inscription supplémentaire	CHF 100.00
606005	Liste des marques, nouvelle inscription	CHF 50.00

La liste des exposants en ligne : visit.suisseautic.ch

La liste des exposants en ligne de SuisseNautic est mise en ligne en automne de l'année précédente. Toutes les inscriptions reçues jusqu'à ce moment seront mises en ligne. Toutes les demandes entrantes seront continuellement mises à jour jusqu'au début du salon. La présence se termine chaque automne de l'année prochaine.

Des indemnités ou autres réclamations contre BERNEXPO AG ne peuvent être réclamées si le participant n'épuise pas l'exercice biennal. Toutes les données peuvent être mises à jour par les exposants ou les co-exposants à tout moment pendant cette période.

Le package de base sur visit.suisseautic.ch comprend également les services suivants :

- Portrait de l'entreprise avec les coordonnées de l'entreprise
- Représentation picturale et textuelle de cinq produits et marques de l'exposant
- Lien vers la page d'accueil de l'entreprise
- Logo dans le profil de l'exposant

15. Parking souterrain pour exposants

Les places de parking réservées aux exposants se trouvent dans le parking souterrain (attention : hauteur d'accès 2.10m max.) avec accès direct au salon. Les cartes de parking sont valables du mardi, 9 février 2021 respectivement du mercredi, 10 février 2021, 07h00, jusqu'au dimanche, 14 février 2021, 23h00. Les cartes seront envoyées après réception du paiement dans les deux semaines précédant le salon.

No. d'article	Article	Prix par inscription
106095	Parking pour les exposants (5 jours)	CHF 150.00
106096	Parking pour les exposants (6 jours)	CHF 180.00

16. Enlèvement et recyclage des ordures

Les déchets doivent être jetés dans les poubelles mise à disposition. Le soir avant l'ouverture les déchets peuvent être mis dans les couloirs. Le service de nettoyage se chargera de l'élimination. Il est interdit de nettoyer les seaux de peinture dans les lavabos des toilettes. Pour le recyclage de verres les containers sont également mis à disposition. La participation aux frais d'enlèvement et de recyclage des ordures sera chargée à chaque participant par stand avec la facture finale comme suite²:

No. d'article	Article	Forfait
554026	Elimination d'ordures (jusqu'à une grandeur de stand de 25 m ²)	CHF 53.00
554026	Elimination d'ordures (stands d'une dimension de 26 à 50 m ²)	CHF 63.00
554026	Elimination d'ordures (stands d'une dimension de 51 à 100 m ²)	CHF 93.00
554026	Elimination d'ordures (stands d'une dimension de 101 à 300 m ²)	CHF 163.00
554026	Elimination d'ordures (à partir d'une grandeur de stand de 301 m ²)	CHF 245.00

17. Livraison de marchandises

Durant la foire : Quotidiennement une heure avant le début de la foire. Les véhicules de livraison doivent quitter le site une demi-heure avant le début de la foire.

18. Dispositions finales

Les prix communiqués se comprennent (sauf contre-indication) sans TVA. Changement de prix sous réserve.

Obligeance fait la version allemande au temps de l'inscription.

² Pour des conditions particulières ou de grandes quantités, l'augmentation des coûts d'élimination reste sous réserve.